

Le 02 septembre 2020, convocation adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour la séance du 07 septembre 2020 à vingt heures.

Le Maire,



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTORY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RASPEAU, Maire,

Etaient présents : Mmes et MM DAMBRUN Christian, GARDELLE David, LE PIETEC Pascal, FERRE Gérard, CAHUZAC Louis, MOURLAN Evelyne, DEDIEU Yves, NAVARRO Matthieu, LESCURE Laëtitia, GARCIA Damien, ROUX Marie-Hélène, CAMBRIEL Sandrine.

Etaient absents excusés : Mmes ARJO et DIGNAT.

Mr NAVARRO a été élu secrétaire de la séance.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CLECT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite au renouvellement général des assemblées municipales, il appartient aux communes de procéder à l'élection de leurs représentants au sein des assemblées délibérantes des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale auxquels elles adhèrent.

Conformément aux articles L5211-6 et L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote, désigne :

Délégué titulaire : Mme ARJO Claudette
Délégué suppléant : Mr RASPEAU Raoul

DESIGNATION DU REPRESENTANT A LA COMMISSION « SERVICES TECHNIQUES »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite au renouvellement général des assemblées municipales, il appartient aux communes de procéder à l'élection de leurs représentants au sein des assemblées délibérantes des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale auxquels elles adhèrent.

Conformément aux articles L5211-6 et L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de nommer un membre qui représentera la commune à la commission « services techniques ».

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote, désigne : Mr RASPEAU Raoul

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DES TERRAINS DE TENNIS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 04/05/2020 concernant la rénovation de l'éclairage des terrains de tennis extérieurs, le SDEHG a réalisé 2 avants projets sommaires des opérations suivantes:

- Option 1 : rénovation de l'éclairage du terrain de tennis extérieur 1 existant, dont la part restant à charge de la commune s'élève à 12.169,00 euros

- Option 2 : rénovation de l'éclairage du terrain de tennis extérieur 1 existant et création de l'éclairage du terrain de tennis extérieur 2 ; dans cette option la part financière à charge de la commune est de 27.381,00 euros

Monsieur le Maire expose ces 2 projets au conseil municipal et lui explique que, à l'heure actuelle, le Syndicat d'Electricité (SDEHG) prend à sa charge environ 55% du montant des travaux.

Vu les conditions de financement proposées par le SDEHG et n'étant pas certain que celles-ci perdurent, le conseil municipal choisit à l'unanimité l'option 2 du projet, c'est-à-dire la rénovation de l'éclairage du terrain existant ainsi que la création de l'éclairage du 2^e terrain, pour un coût de 27.381,00 euros, financés par un emprunt auprès du SDEHG.

AUTORISATION DE REJET DES EAUX PLUVIALES DE LA ZONE D'ACTIVITES REALISEE PAR LA COMMUNUTE DES COMMUNES.

La communauté de communes Cagire Garonne Salat réalise un projet de zone d'activités économiques sur la commune de Saint-Martory. Ce projet d'intérêt communautaire va permettre l'installation d'entreprises, augmenter l'attractivité du territoire, générer des emplois et des ressources supplémentaires.

Dans ce cadre, une étude a été réalisée afin de de gérer le traitement des eaux pluviales.

En cas de pluies centennales, il est prévu que l'eau puisse se déverser dans un fossé le long de la RD117 puis le long de la piste cyclable. Cet exécutoire se trouve sur la commune de Saint-Martory.

Dans ce contexte, afin de mener son projet à bien et d'obtenir les autorisations nécessaires, la communauté de communes sollicite l'accord de la commune de Saint-Martory pour le rejet de ces eaux pluviales.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le rejet des eaux pluviales dans le réseau pluvial de la commune de Saint-Martory.

Ayant entendu l'exposé de Mr le Maire, le conseil municipal autorise le rejet des eaux pluviales de la zone d'activités économiques dans le réseau pluvial de la commune de Saint-Martory.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'occasion du vote du Budget Primitif 2020 la somme de 20000,00 € a été prévue à l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

Les subventions sont attribuées aux associations qui en ont fait la demande et en fonction de critères qui varient selon leur activité. Ainsi pour les associations sportives ou de musique le critère retenu est 15,00 € par licencié avec un montant minimum de 800,00 €. Pour d'autres associations sont retenus l'investissement de leurs adhérents, la qualité de leurs animations, de leurs actions, de leur utilité, ...

Monsieur le Maire présente des propositions sur ce sujet et demande au Conseil Municipal de donner son avis.

ASSOCIATIONS	Montant
Association Culture et Loisirs	En attente
Association Fête Locale	1900,00 €
Etoile Saint Martoryenne Section Gymnastique	800,00 €
Tennis Club du Canton de Saint-Martory	2010,00 €
Woodpecker Darts Club (Fléchettes)	800,00 €
Club de Pétanque	800,00 €
Etoile du Canton Section Foot	800,00 €
Rugby loisir	800,00 €
Association Arts et Musique	800,00 €
Association des Parents d'Elèves	2 000,00 €
A.A.P.P.M.A.	300,00 €
A.C.C.A.	300,00 €
Association Patrimoine et Environnement	1 800,00 €
Comité de Jumelage	500,00 €
Plus de vie aux années	300,00 €
Accompagner en Comminges	150,00 €
Femmes de Papier	150,00 €
Les Restaurants du cœur	200,00 €
Entra mi	300,00 €
La Prévention Routière	50,00 €
Association Commingeoise de Protection des Animaux	590,00 €
AFSEP Sclérose en plaques	50,00 €
Association Don d'organes	50,00 €
Ligue contre le cancer	50,00 €
ADLFA 31 grêle	100,00 €
Association Radio Galaxie	150,00 €
Total général.....	15 750,00 €

Le conseil municipal décide de garder la somme de 4 250,00 € « en réserve » afin de répondre à d'éventuelles demandes qui pourraient intervenir avant la fin de l'année, et de rencontrer le président de l'ACL pour avoir des renseignements sur le fonctionnement de l'association.

REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A DIVERSES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Commission Finances : ARJO Claudette
 Commission Services à la personne : MOURLAN Evelyne - ARJO Claudette
 Commission Services techniques : RASPEAU Raoul – DEDIEU Yves
 Commission Services aux communes : LE PIETEC Pascal
 Commission Agriculture : GARCIA Damien
 Commission GEMAPI : GARDELLE David
 Commission Cadre de vie : LE PIETEC Pascal
 Commission Sports : DEDIEU Yves – GARCIA Damien

REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A CERTAINS GROUPES DE TRAVAIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Tourisme : LE PIETEC Pascal – ROUX Marie-Hélène
 Santé : RASPEAU Raoul
 Sentiers de randonnée : GARDELLE David – GARCIA Damien – DEDIEU Yves – NAVARRO Matthieu

QUESTIONS DIVERSES

- Mr le Maire informe le Conseil Municipal que de nouvelles élections vont avoir lieu le 24 septembre afin de désigner une nouvelle gouvernance au PETR.
- Mr le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux doivent être faits rapidement sur le talus de soutènement de la Place Nationale suite à un affaissement de l'aqueduc du pluvial.
- Mme CAMBRIEL informe le Conseil Municipal du déroulement de la rentrée scolaire.
- Mr Le PIETEC rappelle que la prochaine réunion « Bourg Centre » se tiendra le vendredi 11 septembre.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 12 octobre 2020 à 20h.

La séance est levée à 22h20.

Le Maire,


Raoul RASPEAU